

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-deux et le six du mois d'octobre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-huit du mois de septembre 2022, s'est réuni au Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

**Année 2022
Séance du 6 octobre 2022**

N° 31

Objet : Modification du plan de financement de la phase 2 des travaux d'aménagement de la Colette à Digne les Bains « mise en place d'outils de suivi et extension de la plateforme de compostage »

Est nommé secrétaire de séance : Gilbert REINAUDO

Etaient présents :

ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles, COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michelle, KUHN Francis, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Etaient représentés :

FIGUIERE Marie José a donné pouvoir à PAUL Gérard
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à GONCALVES Gilles
JOUVES Marc a donné pouvoir à AUZET Guy
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
TRABUC Nicolas, a donné pouvoir à PROUST Brigitte

Etaient excusés :

ACCIAI Bruno	PELESTOR Michel
BOURJAC Jean Marie	POURCEL Simone
CHABAL CALVI Nadia	PRIMITERRA Geneviève
CROZALS Florent	QUENETTE Pascale
FLORES Sylvain	REBOUL Childéric
ISOARD Christian	UGHETTO Wendy
LAQUET Laura	

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/10/2022

Application agréée E-legalite.com

Monsieur René VILLARD, rapporteur, expose ce qui suit :

Vu l'article L.5216-5-I al.7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L.541-1, L. 541-15-1 et R514-41-19 et suivants du Code de l'Environnement ;

Vu la loi N°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, modifiant l'article L. 541-1 du Code de l'Environnement ;

Vu la délibération n°19-350 du 26 juin 2019 du Conseil Régional approuvant le projet de Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) après consultation et enquête publique ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2019 portant approbation du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur intégrant le volet prévention et gestion des déchets et économie circulaire ;

Vu le règlement financier de la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu la délibération n°20-451 du 09 octobre 2020 du Conseil Régional approuvant la stratégie régionale et de nouveaux dispositifs d'accompagnement en vue d'une autonomie des bassins de vie en matière de gestion des déchets ;

Vu la délibération n° 49 du 30 juin 2021 de Provence Alpes Agglomération d'engagement dans le Contrat d'Objectifs Régional « prévention, tri des déchets et économie circulaire » ;

Vu la délibération n°70 du Conseil communautaire datant du 9 février 2022 portant sur l'approbation de la demande de subvention et de son plan de financement pour la phase 2 des travaux d'aménagement de la Colette à Digne-les-Bains « mise en place d'outils de suivi et extension de la plateforme de compostage ».

Par délibération n°70 en date du 9 février 2022, le Conseil d'agglomération actait le plan de financement pour la phase 2 des travaux d'aménagement de La Colette à Digne-les-Bains, pour un montant évalué à 132 170€ HT. Ceux-ci consistent, d'une part, à doubler la surface de la plateforme de compostage en ajoutant une dalle de 1600m² et, d'autre part, à mettre en place un contrôle d'accès et un appareillage de pesée des véhicules.

Cependant, en raison de la situation sanitaire, géopolitique et de l'inflation, le coût des travaux a inévitablement augmenté.

En effet, celui-ci s'élève désormais à 161 235€ HT.

Pour rappel, le plan de financement était le suivant :

Dépenses H.T	132 170€
Dépenses T.T.C.	158 604€
Dont :	
- Subvention Région Sud Contrat d'Objectifs (50% H.T. 41.7% T.T.C)	66 085 €
- Autofinancement PAA (58.3% du montant T.T.C.)	92 519€ TTC

Aussi, afin de faire face à ce surcoût, et permettre néanmoins la réalisation de ce projet structurant pour la communauté d'agglomération, il a été décidé, d'un commun accord avec la Région Sud, de procéder à une révision du plan de financement comme suit :

Dépenses H.T	161 235€
Dépenses T.T.C.	193 482€
Dont :	
- Subvention Région Sud Contrat d'Objectifs (50% H.T. 41.7% T.T.C)	80 617 €
- Autofinancement PAA (58.3% du montant T.T.C.)	112 865€ TTC

Il vous est demandé :

D'APPROUVER la modification du plan de financement prévisionnel de l'opération.

D'AUTORISER Madame la Présidente ou son représentant à signer tous les documents et engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées
A l'unanimité
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,

Gilbert REINAUDO

PUBLIE LE :

18 OCT. 2022

REÇU EN PREFECTURE

le 14/10/2022

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 14/10/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20221006-31_06102022